

DEPARTEMENT  
DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
D'ALES

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

**Etaients présents :** Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

**Excusés :** Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

**Absents :** Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

**Secrétaire de séance :** Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 3

Nombre de votants : 20

**DELIBERATION 2023-26. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -  
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Monsieur le Rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif annexe du service Assainissement pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
DEPENSES		
002	Résultat antérieur reporté	50 035.02
011	Charges à caractère général	241 013.98
012	Charges de personnel	124 520.00
014	Atténuation de produits	24 900.00
023	Virement à la section d'Investissement	-
042	Opérations d'ordre entre sections	240 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
66	Charges financières	81 000.00
67	Charges exceptionnelles	9 000.00
	Total dépenses de fonctionnement	772 469.00

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet. [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>RECETTES</b>		
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté	
<b>013</b>	Atténuation de charges	-
<b>042</b>	Opération ordre	105 500.00
<b>70</b>	Produits des services	649 089
<b>74</b>	Subvention exploitation	
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	
<b>77</b>	Produits exceptionnels	17 880
	Total recettes de fonctionnement	772 469.00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<i>Mesures nouvelles</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Crédits ouverts</i>
<b>DEPENSES</b>				
<b>001</b>	Solde d'exécution reporté	45 386.06		45 386.06
<b>040</b>	Opération ordre	105 500.00		105 500.00
<b>16</b>	Emprunts & dettes	177 000.00		177 000.00
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	-	2 228.54	2 228.54
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	34 495.58	25 925.82	60 421.40
<b>23</b>	Immobilisations en cours	-	4 964.00	4 964.00
	Total dépenses d'investissement	362 381.64	33 118.36	395 500.00
<b>RECETTES</b>				
<b>001</b>	Solde d'exécution d'invest reporté			
<b>021</b>	Virement de la sect° de fonct,			
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre sections	240 000.00		240 000.00
<b>1068</b>	Résultat affecté			
<b>13</b>	Subventions d'investissement			
<b>16</b>	Emprunts & dettes	155 500.00	-	155 500.00
	Total recettes d'investissement	395 500.00	-	395 500.00

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le projet de budget primitif 2023– Service Assainissement – tel qu’il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte :

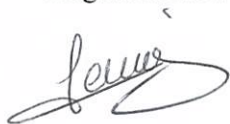
- La reprise des résultats 2022 des sections de fonctionnement et d’investissement,
- Les restes à réaliser en dépenses et recettes d’investissement 2022,

Vu l’avis conforme des commissions des « Finances, Administration Générale et Travaux » réunies le 5 avril 2023,

Vu l’avis du conseil d’exploitation de la Régie réuni le 3 avril 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, Madame MILLET, Messieurs BRUNEL, PIALET et MACQ par procuration votant contre, ADOPTE** le Budget Primitif pour l’exercice 2023 tel qu’indiqué dans les tableaux précédents.

Le Secrétaire de séance  
Angéla LAVIE



Le Maire  
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le : 13 AVR. 2023  
et l’affichage le : 13 AVR. 2023

*Le présent acte, à supposer qu’il fasse grief, peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d’un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
030-213002272-20230412-12042023\_202326-DE  
Reçu le 13/04/2023  
Page 3 sur 3